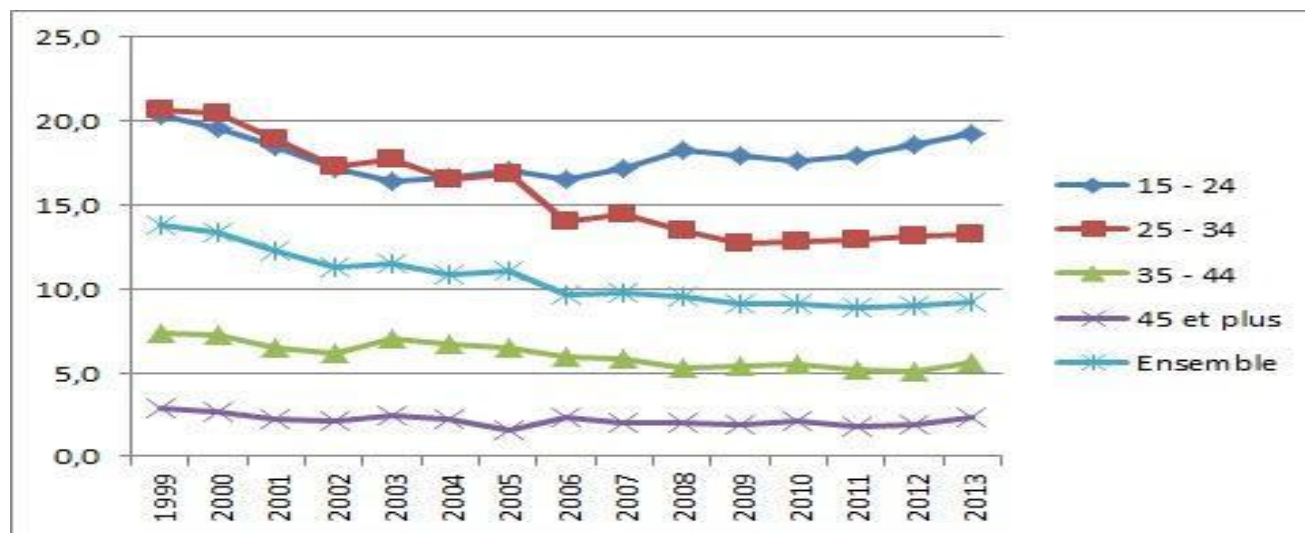


Taux de chômage au niveau national selon les tranches d'âge

Le taux de chômage exprime la part des chômeurs dans la population active âgée de 15 ans et plus. Ce taux est obtenu par le rapport de l'effectif des chômeurs à celui des actifs âgés de 15 ans et plus.

Taux de chômage annuel national selon les tranches d'âge



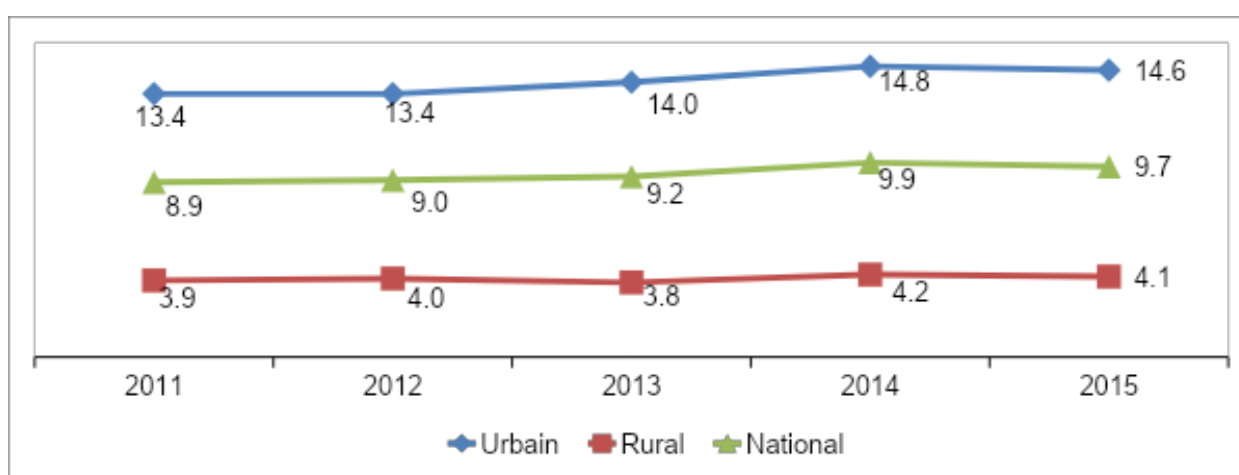
Source : Enquête nationale sur l'emploi, Haut Commissariat au Plan (Direction de la Statistique)

D'une vue d'ensemble, le taux de chômage a affiché une baisse durant la dernière décennie puisqu'il est passé de 14% à 9.7%, soit un recul de 4,3points. Grâce aux efforts déployés dans le marché de l'emploi, qui a connu des transformations rapides et en profondeur, comme l'illustrent l'émergence de nouveaux métiers et l'inadéquation entre les nouveaux besoins du marché du travail et le système de la formation, relevant dans ce cadre la nécessité d'accélérer la cadence de la réforme du système éducation-formation

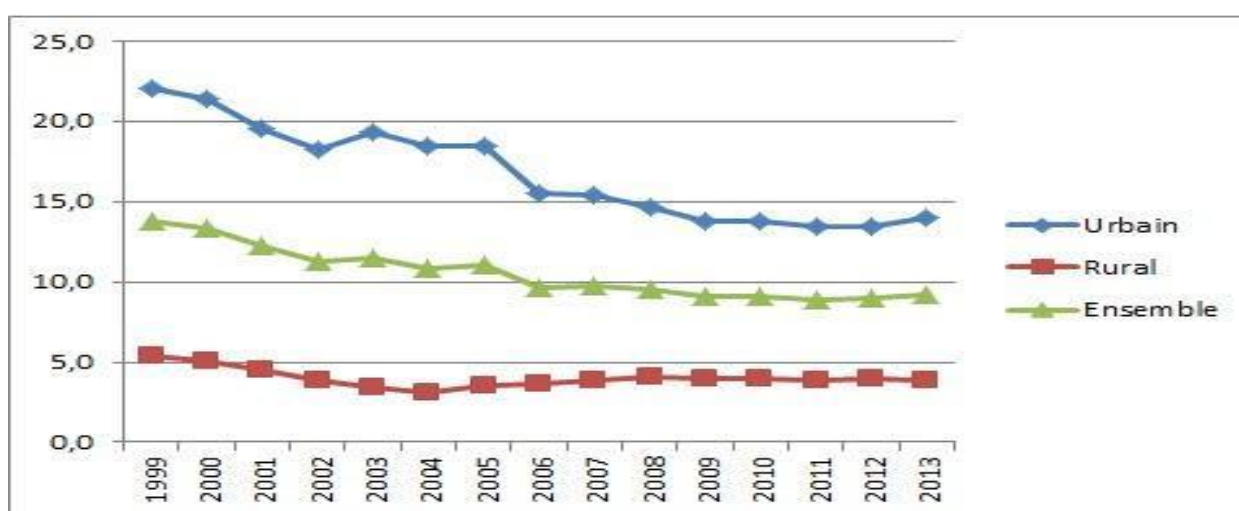
Ventilé par les tranches d'âge, Les personnes de 15 à 24 ans ne connaissent pas seulement un taux de chômage relativement élevé, mais surtout en croissance continue et ceci s'explique par le facteur du prolongement des durées des études universitaires dans une optique optimiste. D'un autre côté, Le décalage qui se creuse entre le taux de chômage des jeunes et celui des adultes indique une aggravation de la situation des jeunes relativement à celle des adultes, et montre que les déséquilibres sur le marché du travail et les ajustements qui les accompagnent sont supportés en premier lieu par les jeunes. Par ailleurs, les écarts entre jeunes et adultes sont plus accentués chez les hommes que chez les femmes en zones urbaines ou rurales. Ce phénomène ne signifie pas que les jeunes femmes sont plus favorisées que les jeunes hommes, mais plutôt que les taux de chômage des femmes jeunes et adultes se situent chacun à des niveaux élevés et forment en conséquence un ratio moins élevé.

Taux de chômage annuel national selon le milieu :

Le taux de chômage est passé de 14% en 2005 à 9,7% en 2015 au niveau national, de 18,8% à 14,6% en milieu urbain et de 4,8% à 4,1% en milieu rural. De fortes disparités existent entre les villes et les campagnes en termes de taux de chômage. Le chômage observé en zones urbaines s'explique notamment par l'afflux des actifs ruraux à la recherche d'opportunités d'emploi dans les villes d'une part, et par une participation accrue de la femme citadine dans l'activité d'autre part. En revanche, le chômage en zones rurales est particulièrement masqué par le sous-emploi vu les spécificités et la nature des activités rurales. Les disparités, par milieu de résidence, du taux de chômage se superposent à des disparités territoriales appréhendées au niveau régional.

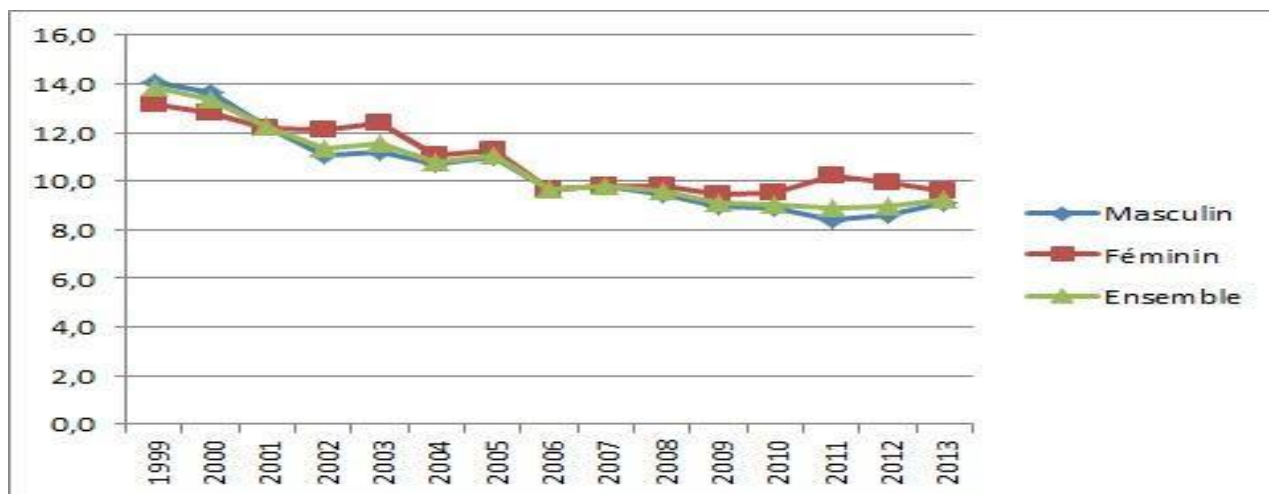


Source : Enquête nationale sur l'emploi, Haut Commissariat au Plan (Direction de la Statistique)



Source : Enquête nationale sur l'emploi, Haut Commissariat au Plan (Direction de la Statistique)

Taux de chômage national (annuel) selon le sexe :

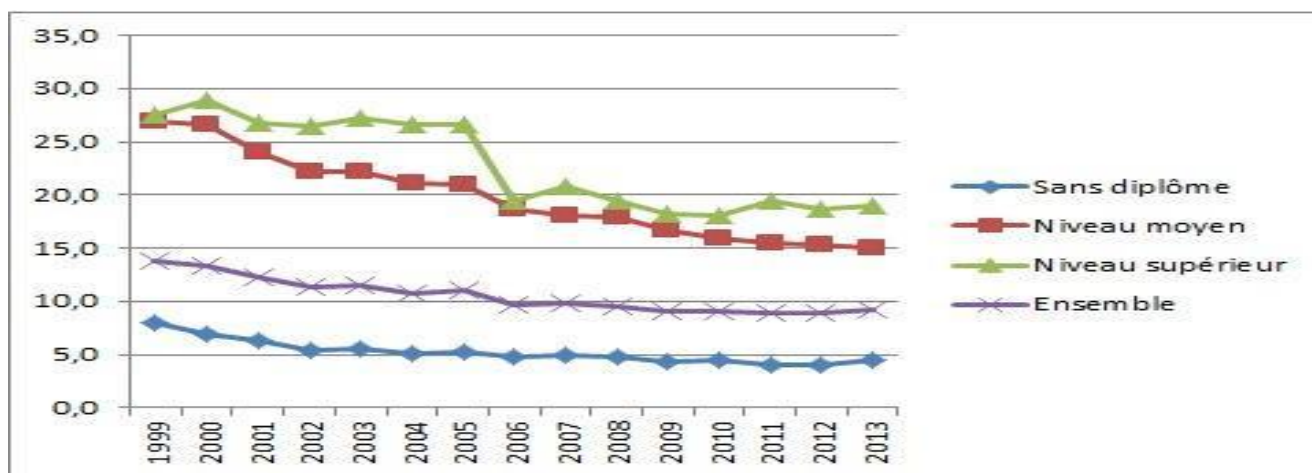


Source : Enquête nationale sur l'emploi, Haut Commissariat au Plan (Direction de la Statistique)

Selon le sexe, les disparités du taux de chômage sont plus accentuées en zones urbaines et sont en défaveur des femmes (20,6% pour les femmes et 11,5% pour les hommes). Dans les zones rurales en revanche, la différence entre les taux est moindre et en défaveur des hommes (respectivement 1,9% et 4,9%). Ce contraste entre chômage des femmes et des hommes selon le milieu de résidence s'explique notamment par le fait que les femmes citadines sont les premières à subir les ajustements des effectifs en cas de crise économique. Les faibles taux de chômage en milieu rural s'expliquent surtout par la prédominance d'emplois précaires (sous-emploi et emploi non rémunéré) qui sont principalement occupés par les femmes.

Taux de chômage national (annuel) selon le diplôme

Source : Enquête nationale sur l'emploi, Haut Commissariat au Plan (Direction de la Statistique)

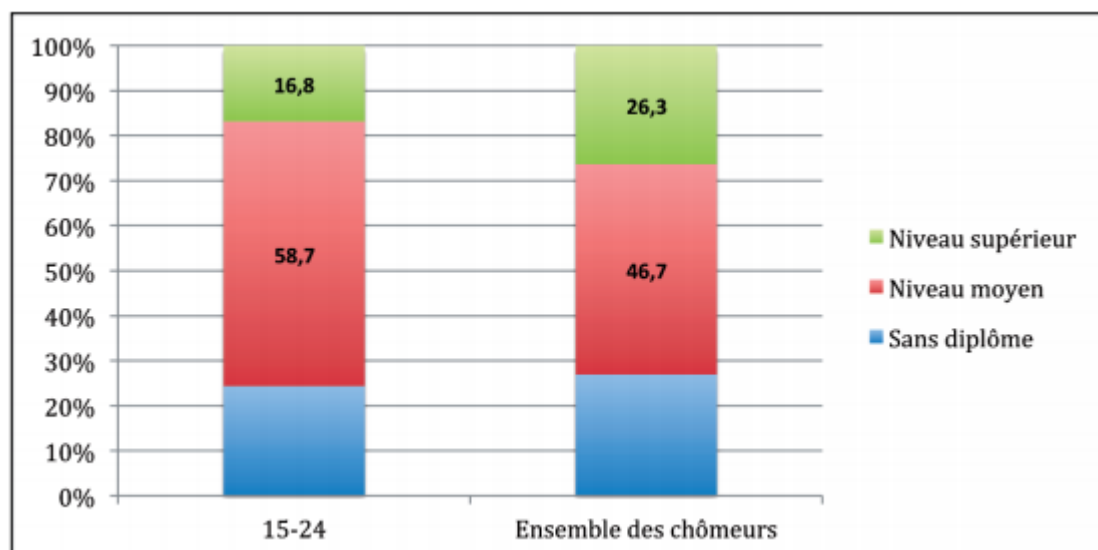


La figure ci-dessus, les actifs diplômés sont très touchés par le chômage. Les taux de chômage pour les jeunes 15 à 24 ans : parmi les détenteurs du baccalauréat ou plus (niveau supérieur), le taux de chômage atteint 60,5%. Pour les détenteurs d'un diplôme technique ou du niveau primaire (niveau moyen), le taux de chômage atteint les 24,6%. Pour les jeunes sans diplôme, seul 9,2% sont au chômage. Ces taux de chômage, en particulier ceux des chômeurs diplômés, sont symptomatiques de l'inadéquation entre les compétences acquises par les jeunes marocains sortants des structures d'éducation et de formation, et les besoins en compétences des entreprises et de l'économie. Le taux élevé du chômage des diplômés s'explique aussi par la baisse (drastique) des créations d'emploi dans le secteur public, principal débouché des lauréats des facultés. Mais la majorité des jeunes chômeurs ont un faible niveau d'étude, voire pas de diplôme du tout. Les chiffres du taux de chômage des jeunes diplômés sont inquiétants, mais ils ne doivent pas cacher le fait que la majorité des chômeurs, jeunes et adultes, n'ont qu'un faible niveau d'éducation. Le graphe ci-dessous indique la distribution des chômeurs par niveau d'étude. Source : Enquête nationale sur l'emploi, Haut Commissariat au Plan (Direction de la Statistique)

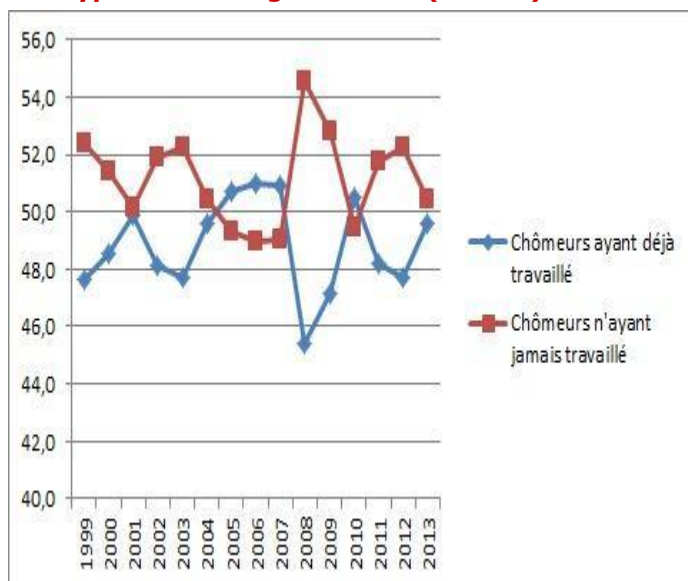
Figure 3 : Distribution des chômeurs selon le niveau d'étude, pour les chômeurs de 15 à 24 ans et pour l'ensemble des chômeurs, 2012

- ☐ Niveau moyen : Certificats de l'enseignement fondamental, diplômes de qualification ou de spécialisation professionnelle.
- ☐ Niveau supérieur : Baccalauréat, diplômes de techniciens et de cadres moyens et diplômes de l'enseignement supérieur (facultés, grandes écoles et instituts).

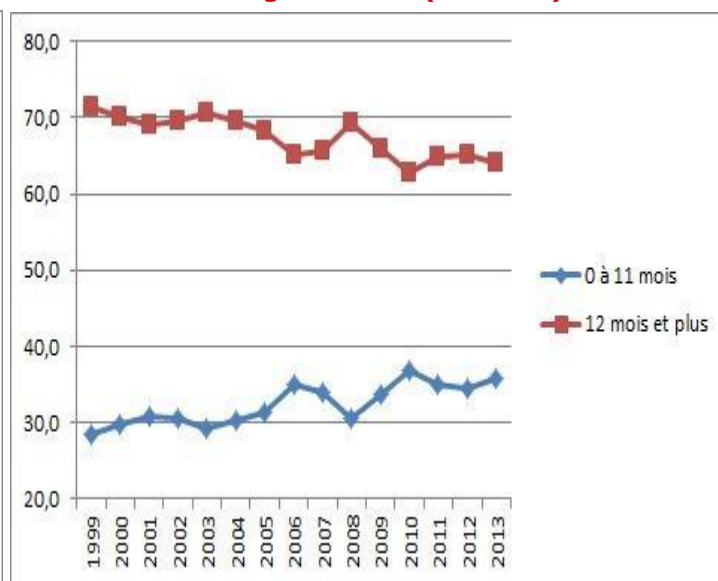
Source : Enquête nationale sur l'emploi, Haut Commissariat au Plan (Direction de la Statistique)



Type de Chômage national (annuel)



Durée de Chômage national (annuelle)



Source : Enquête nationale sur l'emploi, Haut Commissariat au Plan (Direction de la Statistique)

L'insertion sur le marché du travail est un réel obstacle pour les jeunes, en particulier pour les jeunes diplômés du supérieur, dont 75% sont des primo-demandeurs. Ce taux dénote une fois de plus l'inadéquation préoccupante entre le système d'éducation et les besoins du marché du travail. Cette situation souligne aussi que le manque d'expérience professionnelle entrave l'insertion professionnelle des jeunes. De plus, le type de chômage qui s'est développé depuis la moitié des années quatre-vingt est le chômage de longue durée (pour 65% des chômeurs, et pour plus de 80% pour les chômeurs diplômés de niveau supérieur en 2012). La part des chômeurs de longue durée n'a cessé d'augmenter pour devenir prédominante. La conjonction du chômage de longue durée et de primo-insertion, en particulier chez les jeunes diplômés, dénote d'une crise du marché du travail induite d'une part par une crise de la croissance qui entraîne une faible création d'emplois, et d'autre part par la faiblesse des mécanismes et des institutions d'intermédiation, telles que l'ANAPEC et les institutions d'éducation ou de formation. Cette crise structurelle du chômage aggrave la vulnérabilité des demandeurs d'emploi, notamment des jeunes et des femmes, et les expose au risque réel de l'exclusion effective du marché du travail.

Synthèse :

Certains indicateurs font état d'une amélioration de la situation de l'emploi. Par exemple, le taux de chômage a baissé au cours de la décade passée pour se stabiliser autour de 9%.

La situation des jeunes face à l'emploi est également préoccupante, mais pas uniquement pour les jeunes diplômés. Il est vrai que le chômage des jeunes diplômés atteint des proportions spectaculaires et les difficultés qu'ils rencontrent au moment de leur insertion dans le monde du travail sont réelles. Il n'en demeure pas moins que, pris dans la masse des jeunes chômeurs, les jeunes diplômés ne constituent qu'une part limitée des jeunes chômeurs.

Pourtant les institutions marocaines semblent mal équipées pour rendre compte des problèmes de tous les jeunes actifs. L'inscription à l'ANAPEC, principal organisme d'intermédiation publique sur le marché du travail, concerne principalement les diplômés. Il est donc important que les politiques nationales de l'emploi se donnent les moyens de prendre en charge les demandes des populations les plus vulnérables, dont les jeunes non diplômés. Par ailleurs, il est nécessaire qu'une réflexion ait lieu en ce qui concerne l'adéquation des formations et le cursus d'éducation avec les besoins du marché du travail.

Enfin, l'accès des femmes à l'emploi doit faire l'objet d'une attention particulière. Les femmes ont un niveau d'éducation au moins égal aux hommes, la moitié des inscrits à l'ANAPEC sont des femmes, mais leur taux d'activité stagne autour des 25%. Leur accès à l'emploi reste difficile, même si les raisons n'en sont pas nécessairement claires. Il serait utile de mieux comprendre si les freins à la participation économique des femmes se situent au niveau des entreprises par une discrimination à l'embauche, ou au contraire si les femmes subissent une pression sociale et culturelle défavorable à leur activité économique, ou si elles sont découragées par le manque d'opportunités d'emplois décents qui répondent à leurs profils et leurs qualifications.

Webographie :

- ÉTUDE DE DIAGNOSTIC SUR LA SITUATION DE L'EMPLOI AU MAROC
- Le site du Haut-Commissariat Au Plan.